

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-213

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2023-213

Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord - Communes de Bordeaux, Cenon et Lormont - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte et enjeux

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives de déplacement en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et des mesures en faveur du développement des modes actifs.

Le 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2026 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo pour réduire la congestion et améliorer la santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (RéVE).

A ce titre, il est proposé de réaménager le secteur compris entre Quai de Brazza et Boulevard A. Ricard Nord, afin de participer au développement du Réseau Vélo Express (RéVE) qui emprunte cet itinéraire et de requalifier le carrefour Ricard/Lissandre/Banlin pour améliorer la vitesse commerciale des bus.

Ce projet d'un montant estimatif supérieur au seuil de 1,9 million d'euros établi par l'article R103-1 du Code de l'urbanisme, il convient, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une concertation sur le projet.

Cette concertation aura pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Ainsi, la présente délibération vise à définir les objectifs du projet, les modalités de la concertation portant sur le développement du Réseau Vélo Express (RéVE) empruntant cet itinéraire et l'amélioration de la vitesse commerciale des bus par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie et à autoriser Monsieur le Président à ouvrir et clôturer cette concertation.

Consistance du projet soumis à la concertation

Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,
- Améliorer la vitesse commerciale des bus sur le Boulevard André Ricard,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

Modalités de la concertation

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la mairie de Bordeaux ;
- à la mairie de Cenon ;
- à la mairie de Lormont ;
- à la direction DGPM, Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole ;

Où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>), lequel comportera les mêmes éléments que les registres papier et mettra à disposition du public un registre électronique.

Il est prévu d'organiser, en liaison avec les communes, au moins une réunion publique pendant cette concertation. Y seront présentés les objectifs, enjeux et éléments du projet.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- Une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales,
- Un plan de situation,
- Un registre de concertation.

Un ou plusieurs documents complémentaires pourront également être portés à la connaissance du public par une insertion dans les dossiers papier et numérique pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation, notamment si des études complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, qui prendra la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont, à la direction DGPM de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R103-1,

VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au schéma des mobilités,

VU la délibération n°2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a notamment affirmé la nécessité de tendre vers une montée en gamme des solutions en faveur du vélo avec la mise en œuvre d'un premier réseau cyclable à grande capacité, le réseau vélo express (ReVE) et la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun ;

CONSIDERANT le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation et de son montant, doit faire l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'autoriser l'ouverture à la concertation portant sur le développement du Réseau Vélo Express (RéVE) empruntant l'itinéraire Quai de Brazza – Boulevard Ricard Nord et l'amélioration de la vitesse commerciale des bus par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie.

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet d'aménagement :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,
- Améliorer la vitesse commerciale des bus sur le Boulevard André Ricard,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

Article 2 : d'approuver les modalités de la concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation, y compris, le cas échéant à en préciser les modalités.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date d'ouverture et la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	